

Vente en état futur d'achèvement (VEFA)

La vente de logements neufs suit ses propres règles. Ce parcours complet vous rend autonome sur la VEFA, du contrat de réservation à la livraison.

Durée : 14 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 99 € TTC (tarif direct) · 280 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Distinguer promesse unilatérale, promesse synallagmatique et contrat de réservation préliminaire
- Rédiger un contrat de réservation conforme et en mesurer le caractère facultatif
- Appliquer les règles de protection de l'emprunteur et de l'acquéreur immobilier
- Établir le contrat définitif de VEFA et échelonner le paiement du prix
- Mettre en œuvre la consignation du solde et les sanctions de l'obligation de paiement
- Distinguer garantie d'achèvement et garantie de remboursement
- Appliquer les garanties légales : parfait achèvement, biennale, décennale et dommages-ouvrage
- Traiter les intérêts intercalaires et les cas de suspension des remboursements
- Appliquer le régime de la vente d'immeuble à rénover, de son champ à la livraison
- Identifier les dispositifs de défiscalisation mobilisables dans une opération neuve

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

14 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années

consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : La VEFA : une vente réglementée réalisée en deux étapes
- Partie II : La VEFA : aspects construction et livraison
- Partie III : Aspects du financement et leurs incidences
- Partie IV : Focus sur la vente d'immeuble à rénover
- Partie V : Les dispositifs de défiscalisation
- Conclusion